LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME IV. Leg. Assembly R. Roo EDMONTON, JEUDI 18 MARS 1909 No 24.

Electeurs de langue française, votez pour le Gouvernement Rutherford

N'oubliez pas qu'il a su protéger vos droits

NOUVELLES REGIONALES

LA CAMPAGNE ELECTORALE DANS PAKAN

Lettre de notre correspondant spécial

St-Paul des Métis, 12 mars 1909.

Décidément, il n'y a même pas un semblant de lutte dans le comté de Pakan; la campagne électorale de notre ami P.-E. Lessard se fait dans un district qui était déjà tout à lui.

Mais avant d'entrer dans les détails, laissez-moi féliciter tout particulièrement M. Léo Savard pour la façon magistrale avec laquelle il a organisé cette campagne. Pendant que MM. L. Madore, avocat d'Edmonton, Boileau, de Duvernay, attaquent M. Green dans le supposé fief électoral de M. Brosseau—à Brosseau, à Lafond—où leurs réunions sont autant d'ovations pour les orateurs de M. Lessard, notre futur député organise des assemblées à Clarkville, Plain Creek, Boyne Lake, et, de son côté, il recueille les marques les plus sincères d'une sympathie unanime. Mais de toutes les réunions qui se sont tenues dans le courant de la semaine, celle de St-Paul des Métis semble avoir porté le coup de grâce à toutes les illusions qui pouvaient subsister encore chez les partisans de M. Green et chez M. Green lui-même.

Plus de 150 personnes, venant de tous les points du comté, avaient répondu à l'invitation lancée par le Comité Lessard. La réunion promettait d'être intéressante sinon décisive, étant donnés le nombre et la qualité des orateurs inscrits.

M. E. Poitras est nommé président. Après avoir remercié l'assemblée, il déclare la séance ouverte. Il annonce que l'opposition aura toute liberté d'exposer son programme et donne la parole à M. L. Madore.

J'avais déjà eu l'occasion d'entendre M. Madore à Brosseau et à Lafond. Je l'avais trouvé bon, mais à St-Paul il a été supérieur. Sa voix s'est raffermie, son élocution facile nous a tout simplement charmés; il se*sentait plus à son aise et on peut affirmer que cette campagne nous aura révélé un brillant orateur: C'est un point à retenir pour les luttes futures.

Voici le résumé de son discours, littéralement haché de frénétiques applaudissements.

Il regrette, dit-il, d'avoir à combattre non un programme mais une personnalité. Deux bons libéraux briguent les suffrages des électeurs de Pakan; lequel choisir? Le meilleur n'est-ce pas? Et en l'espèce, point n'est besoin de mettre sur la balance les qualités et de l'un et de l'autre. M. Lessard est tout désigné et M. Madore n'a qu'à laisser parler son coeur pour la longue énumération des qualités rares qui semblent se réunir comme à plaisir dans la personnalité de M. Lessard. Aussi conseillera-t-il à M. Green, dans son intérêt même, de laisser le champ libre au candidat de la grande majorité des électeurs du comté de Pakan.

Il n'insistera pas sur le programme libéral, que tout le monde connait par ce qu'il a déjà fait et par ce qu'il compte faire dans l'avenir. Depuis la création de la Province de l'Alberta, le ministère Rutherford, qui a présidé à son avénement, a suivi une politique de sagesse, de prévoyance et d'économie. Jusqu'à ce jour sa politique a été toute d'organisation et est prête à être toute de progrès. Tout un programme de construction de voies ferrées a été élaboré et voté à la dernière session..... Suit l'énumération des divers projets.

Mais cette nouvelle branche — la plus importante peut-être, parce qu'elle se rattache si intimement à la vitalité même de l'Alberta—va nécessiter la création d'un nouveau ministère. La rumeur publique, qui doit être basée, puisqu'elle n'a pas soulevé la moindre objection, se plaît à attribuer ce nouveau portefeuille à M. Lessard, député de Pakan.

Et de quelle importance serait pour la prospérité future du comté de Pakan, d'avoir, comme représentant, le ministre des chemins de fer? De là, la conclusion toute naturelle que M. Lessard est bien le député qu'il faut à Pakan où malheureusement tout est encore à créer.

M. Madore remercie l'assemblée de son attention soutenue et il cède la parole à M. Hopkins au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

Son métier, dit-il, n'est pas de haranguer la foule et après le véritable discours qui vient d'être prononcé il faut que l'intérêt même de cette contrée, qu'il fait sienne, soit réellement en jeu dans cette élection pour oser seulement succéder à un tel orateur. Mais il compte beaucoup sur l'indulgence de l'assemblée dont il n'abusera pas, car il ne dira que quelques mots. Son aimable causerie a vivement intéressé l'auditoire qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Le président donne ensuite la parole à M. Green. Ce M. Green, l'homme aux grands bras comme l'appelle ironiquement le père Boileau, est réellement un homme encombrant. Si jusqu'à présent on a entendu des discours qu'on pourrait qualifier de parlementaires pour ne pas dire académiques, la série est close, du moins pour un instant. Ses accents d'un pathétique bouffon agrémentés de gestes démesurés le rendent ridicule et grotesque.

Un peu plus de calme, M. Green, et vous y gagnerez sans doute un peu plus de logique dans votre argumentation. Mais comme un homme qui se noie il se raccrochera désespérément à son unique planche de salut. Il se pose en victime. Mais victime de quoi? Victime de la poussée formidable qui acclame la candidature de M. Lessard? Il est trop matérialiste pour s'arrêter à une pareille considération: la reconnaissance de toute une population pour l'homme qui s'est dévoué tout entier à la défense de nos intérêts matériels et moraux, est un vain mot pour un homme qui semble avoir pour seule devise: l'intérêt et l'égoïsme.

Victime de l'organisation puissante qui révélerait une supériorité? Il n'y songe même pas.

Non, ce pauvre homme est uniquement victime des préjugés: préjugés de religion, préjugés de nationalité.

Mais sachez une fois pour toutes, malheureux candidat, que personne ne vous reproche ni votre nationalité, ni votre religion, ce qu'on vous reproche c'est votre obstination dans une lutte aussi inégale.

M. Boileau vient ensuite. Il s'attache tout spécialement à rendre M. Green ridicule. Il y parvient sans peine. Son discours drolatique, d'une logique irréfutable, sa mimique expressive, parce que intelligente, ses gestes larges empreints d'une sorte de solennité qui en impose ,tout chez lui indique un orateur consommé.

Son "malheur" à ceux qui ne veulent pas comprendre que l'avenir du Canada est essentiellement dtns la fusion cordiale des diverses nationalités restera légendaire à St-Paul des Métis. J'en appelle à M. Green lui-même.

Monsieur Boileau amuse l'assemblée aux dépens du malheureux adversaire de M. Lessard qui est vraiment admirable de calme, bien yankee du reste, avec lequel il reçoit les rudes avalanches que laisse tomber sur sa tête ce vétéran de la cause libérale.

Il cède la place à M. MacKay, l'avocat bien connu d'Edmonton. Il serait trop long de donner une analyse, même succinte, de son admirable discours. Pendant près de deux heures, monsieur MacKay nous tint sous le charme de sa parole. D'ailleurs son éloge n'est plus à faire et ceux qui le connaissent doivent se douter un peu de quelle façon magistrale il a anéanti l'adversaire de M. Lessard et en quels termes il a fait le panégyrique du futur député de Pakan.

La réunion prit fin à minuit et avant de se séparer sur la proposition du Président, on poussa un "Hourrah!" en faveur de la candidature de M. Lessard et le "God Save the King" réveilla de ses échos la paisible cité de St-Paul des Métis P. B.

LE DESARROI CONSERVATEUR

Le parti conservateur va sans chef à la bataille.

Dans un discours prononcé, ces jours derniers, M. W. L. Walsh, ancien président de l'Association conservatrice de la province, a déclaré qu'il refusait de reconnaître comme chef le Dr Brett, président actuel de l'association.

Le parti se choisira un chef, a-t-il dit, après l'élection.

La difficulté n'est nullement tournée en dépit de ce délai, car personne ne semble fort désireux d'assumer la direction d'un parti affaibli, dénué de tout prestige et voué à une défaite certaine et écrasante.

Au reste il faut espérer que l'absence de soldats facilitera ce choix difficile.

Un épisode de l'histoire de France nous représente le Maréchal Soubise cherchant son armée avec une lanterne, les conservateurs d'Alberta font mieux, ils prennent la plaisantérie à leur compte, en renversant les rôles.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE PAKAN

Nous recevons de St-Paul des Métis, le télégramme suivant:

"Courrier de l'Ouest,"
Edmonton, Alta.

"Transmettez mes chaleureux remerciements aux électeurs du comté de Pakan pour la marque de confiance qu'ils m'ont accordée, et assurez-les de mon dévouement inlassable à leurs intérêts.

P. E. LESSARD,
député du Comté de Pakan.

ELECTION PAR ACCLAMATION DE M. P.-E. LESSARD DANS PAKAN



Une dépêche parvenue à nos bureaux, lundi après-midi, nous a apporté l'heureuse nouvelle de l'élection par acclamation de notre ami, P. E. Lessard, dans le comté de Pakan. Le 15 mars 1909 demeurera une date dans l'histoire des populations françaises de l'Alberta, car elle marquera l'élection à la Législature, de la jeune province, du premier député de langue française.

Nous sommes heureux que l'honneur en soit échu à notre éminent compatriote.

Présage de victoire pour le Gouvernement

Huit élections par acclamation

Lundi dernier ont eu lieu les nominations des candidats.

Par suite de l'absence d'opposition, dans huit comtés les candidats du gouvernement ont été élus par acclamation. Ce sont: MM. P. E. Lessard, Pakan; Chas Stuart, Sedgewick; W. E. Puffer, Lacombe; R. T. Telford, Leduc; McKenney, Pembina; J. H. Boyle, Sturgeon; F. A. Walker, Victoria; Peter Gunn, Lac Ste-Anne.

Les nouvelles qui parviennent de tous les points de la province, sont excellentes pour le gouvernement Rutherford et font bien augurer du succès final.

Aucun conservateur n'a été élu par acclamation et dans chaque circonscription, excepté Rocky Mountain, au moins un candidat populaire et loyal partisan du ministère Rutherford représente le gouvernement libéral.

On doit noter qu'en dehors de huit sièges enlevés par acclamation, cinq autres comtés n'ont pas de candidat conservateur: Strathcona, St-Albert, Wétaskiwin, Red Deer et MacLeod.

Dans quatre de ces circonscriptions se présentent des libéraux et des indépendants ,et dans la cinquième, St-Albert, deux partisans loyaux du gouvernement Rutherford briguent les suffrages des électeurs.

Dans l'une des circonscriptions d'Edmonton, un conservateur, M. A. F. Ewing, et un indépendant, M. J. Galbraith, contestent le siège de l'hon. C. W. Cross, mais l'élection de ce dernier ne fait aucun doute. Dans l'autre circonscription le candidat du gouvernement est M. McDougall.

DELMAS

Le Mardi-gras, se trouvant l'anniversaire de naissance de deux de nos concitoyens, MM. F. Bellavance et Nérée Paillé, a été l'occasion d'une aimable fête de famille ici.

Après lecture d'adresses aux deux héros du jour, on attaqua tout un long programme de chants, récitations enfantines, etc. qui fit le plus grand honneur au savoir de Mlles Prince et Bellavance.

Puis le R. P. Vatello félicita, en termes heureux MM. Paillé et Bellavance; il rappela que M. Bellavance fut le premier Canadien-français qui s'établit à Delmas et qu'il fut toujours un ami de la mission, aussi précieux que fidèle.

La soirée se termina par des jeux et des chants, après quoi chacun se retira, en exprimant ses remerciements à l'aimable hôtesse du jour, Mme Bellavance.

VISCOUNT

Mme Ed. Comeault vient de subir une grave opération, qui a très bien réussi; quoi que cela, son état de santé laisse encore à désirer.

M. Comeault est l'objet de toutes les sympathies de notre population; il attend actuellement ses parents qui résident à St-Jean Baptiste, Man.

Notre école est ouverte depuis un mois, et déjà, en dépit de la température, de nombreux enfants la fréquentent régulièrement.

MM. Jérome Clavelle et Louis Marcoux ont été élus conseillers pour 1909.

A l'assemblée de l'Association des fermiers, M. David Fillion et M. Pierre Marcoux ont été nommés directeurs pour cette année.

MM. Daoust, de nouveaux arrivés parmi nous, ont réussi à se procurer de très bons homesteads à deux milles du village. Ces Messieurs sont enchantés du pays et préfèrent grandement notre climat d'hiver à celui de la province de Québec.

Nous apprenons avec regret la mort du jeune enfant de M. et Mme A. Benoit.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

La semaine

La semaine dernière a été fort remplie, mi-partie de discussions variées autant qu'animées, et mi-partie de substantiel travail sur les mesures du gouvernement.

Comme nous l'avons souvent observé, cette dernière partie fut à la fois plus terne et plus productive.

Sans être aussi féconde, à ce point de vue, que les deux semaines qui avaient précédé, cette semaine a marqué cependant, jusqu'à un certain point, un réel progrès dans le travail sessionnel.

Mentionnons d'abord que le gouvernement y a donné avis qu'à l'avenir, jusqu'à la fin de la session, le mercredi sera jour de gouvernement, qui aura ainsi quatre jours sur cinq à sa disposition.

Cette mesure est l'indice d'une prorogation à échéance raisonnable.

Création d'un département d'affaires étrangères

Résumons brièvement le travail gouvernemental de la semaine.

Et d'abord la Chambre a adopté la résolution de l'hon. M. Murphy concernant la création d'un département des Affaires Etrangères.

Le bill basé sur cette résolution a été présenté aussitôt, et son adoption se fera, sans doute, sans beaucoup plus de discussion.

Sir Wilfrid Laurier a nettement déclaré que, sans impliquer un changement constitutionnel, ce projet marque une époque, en ce sens qu'il est dû à l'extension qu'ont prise nos relations extérieures. Le nouveau département recevra la correspondance étrangère et y répondra après avoir pris, dans différents départements intéressés, les informations voulues. Il relèvera du Secrétaire d'Etat.

M. Foster voulut savoir comment ce département pourra mieux se prononcer sur une question impliquant spécialement en cause, par exemple, le département de la Marine et des Pêcheries en matière de pêcheries.

L'hon. M. Aylesworth expliqua qu'on n'appréciera que le côté diplomatique et international d'une question et non son côté technique et d'expertise, qui lui sera exposé par le département intéressé: il en agira comme le ministère de la Justice avec l'aspect légal de cas qu'on lui soumet.

D'ailleurs, ajouta le premier-ministre, l'excellence théorique d'un département des Affaires Extérieures n'est plus à démontrer; il suffit d'établir que le Canada, comme les grands pays de l'univers, a atteint le moment de son développement où il lui devient nécessaire.

Comme nous le disions quelques lignes plus haut, on ne prévoit aucune opposition au bill: mais M. Foster a laissé entendre qu'il proposera que ce département soit confié au premier ministre et non au secrétaire d'Etat.

Bill d'Immigration

L'hon. M. Oliver a eu l'occasion de proposer la 2e lecture de son volumineux bill concernant les règlements d'immigration, principalement en ce qui concerne l'examen sévère des immigrants. M. Monk avait la parole quand le débat a été ajourné, jeudi.

L'hon. M. Brodeur a présenté un bill, pour permettre au gouvernement de louer ses quais à des compagnies de navigation et leur confier la perception des droits de quaiage. Cela permettra d'appliquer cet usage aux endroits nombreux où cette perception par un officier du gouvernement est quasi impossible.

La résolution de l'hon. M. Brodeur, augmentant la subvention convenue, l'an passé, pour un service transatlantique franco-canadien en ligne directe, a aussi été présentée.

Les deux mesures passeront comme lettres à la poste.

Lundi soir, M. Lennox, a présenté une résolution, recommandant que le gouvernement prenne des mesures pour faire abaisser le taux des services téléphoniques. Il se basait sur les résultats obtenus, selon lui, par la nationalisation au Manitoba.

On lui répondit: 1o. en mettant en doute l'excellence de ces résultats. 2o. en soutenant que le contrôle exercé par la Commission des chemins de fer suffit. Le débat fut finalement ajourné, malgré M. Lennox, par 54 voix de majorité.

Mercredi, à la suite d'un excellent débat sur une résolution de M. Lapointe, la Chambre a reconnu l'opportunité de créer de nouvelles fermes expérimentales, dont une dans le district de Québec.

L'hon. M. Fisher abonda dans le sens général de la résolution et l'hon. M. Lemieux, plus clairement, laisse entendre que le discours du ministre de l'Agriculture contenait une "quasi promesse officielle" de l'établissement d'une telle ferme dans la région est de Québec.

AU SENAT

La réforme du Sénat

L'hon. W. Ross a prononcé cet après-midi un long discours au sujet de la résolution Scott, concernant la réforme du Sénat.

Il dit que le projet de réforme ayant maintenant été discuté sous diverses formes depuis un certain nombre d'années ,et que cependant il ne semble pas exister un courant d'opinion fixé en ce sens, il vaudrait mieux attendre qu'un gouvernement présente un projet défini, jusque là, la discussion reste dans le domaine économique.

Il vient d'y avoir des élections générales et on n'a pas même mentionné la question de réforme du Sénat devant le peuple.

L'hon. M. Ross doute que l'électivité suffise à produire un sénat plus indépendant que celui actuellement existant, et il soutient que la chambre haute était, dans les conditions présentes, tout aussi apte à discuter et adopter des législation que la chambre basse.

Tant que le gouvernement ne proposera aucun projet de réforme conclut M. Ross, il est inutile d'adopter des résolutions comme celle de l'hon. M. Scott.

Le sénateur McMullen a proposé l'ajournement.

Electeurs, votez pour les candidats du Gouvernement

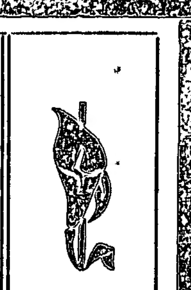
CROSS & McDOUGALL
dans Edmonton

LUCIEN BOUDREAU
dans St. Albert

ANNONCES CLASSIFIEES

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

L'HERITIER D'HUMBERT II



par
KARL HOSTAIN

No. 1

Vous êtes-vous demandé quelquefois ce que fut jadis le vieux château dont les pittoresques débris se dressent sur le rocher?...

Avez-vous songé, oubliant les décrépitudes des siècles, à l'aspect imposant de cette masse de pierres, alors que ses tours et ses créneaux dressaient sur le ciel leur profil altier, et que le pas des hommes d'armes vibrait sonore sous ses voûtes?...

Avez-vous éprouvé cette âpre curiosité qu'éveille en nous la voix des ruines, la profondeur des cachots, l'obscurité de la légende recueillie de bouche en bouche comme une tradition et que les vieillards content à la veillée?...

Car ces pierres empreintes du sang des générations passées restent éloquentes sous la poussière. Le mystère de ces vies d'autrefois, fortes et pures, cruelles ou perfides, garde un irrésistible attrait, et il n'est pas étonnant que l'âme du poète et du romancier se penche vers ces siècles morts, qui évoquent les pages les plus belles de notre histoire et les traits les plus saillants de la race fière et hardie des preux français. De plus, la plupart des ruines oubliées ont été témoins de traits étranges rappelant parfois les destinées de notre pays. Et voici ce qui me fut conté au sujet d'une tour sans nom qui dresse sa silhouette grise au flanc de nos montagnes.

I

Orgueilleuse jadis sur son sommet de roches escarpées et abruptes, la tour aux murailles épaisses, percée de meurtrières, surmontée de créneaux, bien construite, bien fortifiée, dominait les plus puissants châteaux de la région.

Elle appartenait à une branche bâtarde de la famille des Dauphins. Le dernier comte qui l'habita, Eudes-Guigues surnommé le Noir en raison de sa barbe épaisse et de ses longs cheveux que les ans n'avaient point blanchis, était un homme redouté pour sa cruauté froide et son immense ambition.

Il habitait son vieux donjon, toujours seul, farouche, ne causant à personne, ne fréquentant aucun de ses voisins.

Quelques serviteurs, taciturnes comme lui formaient tout son entourage, quelques terres difficiles à cultiver, constituaient l'apanage du gentilhomme.

Le comte Eudes avait soixante ans; il avait épousé, sur le tard, une fille de la lignée des princes, qui était morte peu de temps après son mariage en lui laissant un fils frêle et menu comme sa mère.

Le vieux sire, dur parfois pour cet enfant, le faisait cependant élever avec soin dans le couvent des Chartreux du Val de Sainte-Marie-en-Royans. Car en ce petit être chétif, s'incarnait l'unique descendance directe des princes de Viennois.

Humbert II, dernier chef de la troisième race, homme plein de bonté, mais d'une nature faible, maladive et inconstante, avait perdu quelques années plus tôt son jeune fils, tombé, dit l'historien, d'une fenêtre du château de Beauvoir dans le ruisseau des Carmes qui en baignait les murs. Et Eudes le vieux sire, plein d'orgueil et d'envie, Eudes qui sentait couler dans ses veines le sang des seigneurs d'Albon, honteux de sa pauvreté et de la barre de bâtardise qui souillait son écu, réservait dans le secret de son coeur le trône d'Humbert II à son fils Jehan.

Or donc, un matin de l'an de grâce 1343 il fit mander son fils au monastère, l'arma lui-même d'une fine cuirasse d'acier trop pesante encore pour ses membres d'enfant, et bardé comme pour une bataille, s'en fut à travers les montagnes vers la capitale du Dauphiné.

Le prince de Viennois s'abandonnait de plus en plus à l'incurable tristesse qui oppressait son âme. Retiré au fond de son palais, sans force devant la vie, sans espoir devant l'avenir, il subissait, résigné, une couronne qu'il ne sut jamais porter vaillamment, et qu'il craignait de remettre à un autre.

L'écuyer qui annonçait les visiteurs, le tira un instant de son atonie, peu après la portière se souleva et le gentilhomme se dressa rigide et sombre sur le seuil de marbre.

—Je me nomme Eugues-Guigues de Viennois, comte d'Albon, dit le fier montagnard sans préambule, votre père et le mien étaient cousins germains, Monseigneur ;de plus, j'ai épousé l'unique fille du comte de Graisivaudan, votre grand-oncle, qui, par un arrêt du Conseil Delphinal, fut reconnu comme le chef de la branche cadette ,et le plus proche héritier de Viennois.

Il fit un geste hautain vers l'enfant qui le suivait et continua :

—Jehan d'Albon, mon fils, est donc le dernier descendant des princes dont le pouvoir va s'éteindre en vous; il est en même temps votre parent le plus proche.

Humbert considéra longuement ce grand vieillard, dont l'aspect étrange et le langage hardi en imposaient à sa faiblesse, puis le jouvenceau aux grands yeux tristes, dans lesquels brillaient cependant la virile énergie d'une génération de preux.

Le prince était tour à tour timide et audacieux, bon jusqu'à l'excès, et indifférent jusqu'à la dureté.

Mais la mort récente du petit dauphin avait amolli cette âme étrange, dans laquelle les sentiments les plus opposés se trouvaient confondus, il eut un mouvement de pitié pour cet enfant, qui évoquait en lui la vision douloureuse de l'être mort, et un instant de frayeur devant le regard ironique et cruel que Eudes fixait sur lui.

—Mon cousin, dit-il simplement, soyez le bienvenu sous le toit de nos ancêtres; je suis heureux de savoir que la race des princes de Viennois peut revivre avec gloire dans ce bel et jeune enfant.

—Nous sommes branche légitimée, Monseigneur, car avant sa mort, Guigues VII, votre aïeul et le mien, nous créa duc de Champsaur et comte d'Albon; voici le parchemin.

Le prince prit négligemment l'acte authentique qui était scellé aux armes delphinales. Il resta un instant songeur, et soudain un faible sourire adoucit ses traits sombres.

—Messire! vous venez de donner une nouvelle espérance à mon coeur de père et de souverain: le roi de France et le roi de Naples convoitent mes états. La cession du Dauphiné peut entraîner la perte de ses franchises; or je désire avant tout le bien de mes sujets.

Je crois qu'avec ce jouvencel, pourrait naître une ère glorieuse et féconde. La couronne de Humbert 1er et de Jean II ne dérogerait point sur le front du descendant de Guigues VII.

Un éclair de satisfaction orgueilleuse illumina un instant le regard fauve du vieux prince.

(A suivre au prochain numéro.)

"TROP TARD"

(Suite et fin)

promis. Il peut brûler, mais non s'éteindre; cette profanation lui porte malheur. Le rêve perd ses ailes, on se retrouve dans le vrai. "Suzanne avait donc cédé à la plus courageuse et à la plus sage des inspirations, en allant rejoindre son mari et mettre en commun ce secret dont elle eût voulu mourir.

En la voyant arriver si près de l'époque qu'il avait marquée pour aller la rejoindre, M. d'Aubray éprouva d'abord une extrême surprise; mais dans ses premières paroles, dans l'effusion désespérée de son premier baiser, il entrevit la douloureuse histoire qu'on venait lui avouer.

Ce fut une brêve confession faite avec la plus héroïque loyauté, écoutée avec un calme que démentaient les battements du coeur sur lequel s'appuyait la tête éplorée de Suzanne. Il fallait qu'elle eût de son mari une opinion bien haute pour lui imposer cette épreuve. Quel homme l'eût traversée comme il le fit? quel homme eût trouvé au milieu de la plus vive souffrance, la force de prononcer des paroles de compassion? Comme elle s'humiliait devant lui:

—Je suis seul coupable, ma pauvre enfant, dit-il en la tenant toujours embrassée, puisque je n'ai pas su garder le trésor qui m'était donné.

Félix était-il donc un héros de stoïcisme?

Non! mais il avait cet orgueil élevé qui ignore l'égoïsme dont émane toute cruauté, toute injustice humaine. Il avait une volonté ferme et le mépris du ridicule; aucun froissement mesquin d'amour-propre ne se mêla donc à l'extrême chagrin qu'il ressentait, aussi ce chagrin le laissa-t-il généreux. Avec un sourire et un accent sublimes, il dit ce mot qui dut récompenser Suzanne de l'effort qu'elle avait fait, en triomphant de la honte par la franchise:

—Tu ne m'avais rien promis, rien que d'accepter un dévouement qui n'a pu se manifester jusqu'ici, car tu ne m'as donné que du bonheur. Laisse-moi te prouver aujourd'hui que j'étais digne d'être choisi pour te consoler et t'aider à vivre. N'ai-je pas été d'abord et avant tout, ton confident, ton ami, ton frère? Ne puis-je l'être toujours, quand tu voudras et tant qu'il le faudra? Tu es venue librement te jeter dans mes bras et me demander de te guérir. Ne me donnes-tu pas là un témoignage de tendresse dont je dois être fier à jamais?

Il fallut bien qu'elle se rendit, car Félix était vraiment grand, et la comparaison devenait accablante pour son rival. Quelque chose de plus noble et de plus rare que la passion ,l'abnégation entière de soi, l'amour désintéresée, invincible, fort comme la mort, apparaissait à Suzanne attendrie.

Elle demeura écrasée sous le poids de son infériorité, ne sentant plus en elle qu'un regret dévorant qui dominait tout le reste: celui d'avoir failli aux yeux de Félix et d'être obligée de reconnaître qu'elle se fût perdue sans lui.

Il l'entoura de tant de respect, il lui marqua si bien qu'elle n'était nullement déchue de sa dignité, il affecta si noblement l'ignorance de ce qu'il savait, que l'estime d'elle-même revint à Suzanne, avec toute la force nécessaire à la lutte. On ne peut se le dissimuler, elle dut lutter encore longtemps contre ses souvenirs, mais elle effleura l'écueil sans s'y briser, appuyée sur un bras robuste qui l'aidait à tout surmonter.

Ils restèrent quelque temps encore à Etretat, dans une intimité bien autrement profonde que celle qu'ils avaient connue jusque-là, puisqu'il y avait entre eux maintenant un lien indissoluble: l'affliction partagée et l'infini de la confiance.

Qui sait? Félix caressait peut-être comme Gaston, la chimère de l'impossible, car il se jeta avec toute l'énergie de son âme dans cette tâche délicate de sauver et de reconquérir sa femme. Conquête plus rare et plus glorieuse mille fois que celle qu'un séducteur émérité peut faire de la femme d'autrui. Et il y réussit. A quelques mois de là, M. de Courvol serait revenu à Vallombre sans mettre en péril l'honneur de Suzanne. Mais il ne revint pas. Garda-t-il donc une blessure incurable au fond de lui-même? Nous ne croyons guère à ces blessures-là. Peut-être...

"Pour changer d'amour,
"Il lui faut six mois à voyager."

TH. BEUTZON

AUX ELECTEURS DU COMTE DE ST. ALBERT

Messieurs:—

Devant l'insistance de mes amis qui me demandèrent de combattre pour les intérêts libéraux dans le comté de St-Albert, j'acceptai de poser ma candidature si la Convention la ratifiait et m'accordait son appui.

En dépit de pressions du dehors pour empêcher qu'elle se tint, une convention légalement appelée "Convention libérale" se réunit à Morinville le 5 mars 1909.

A cette convention je fus unanimement choisi et fus en conséquence déclaré officiellement candidat du gouvernement libéral pour le comté de St-Albert.

Messieurs: Je suis un partisan du gouvernement Rutherford, qui, je crois, a droit à l'approbation complète et a l'appui énergique de tous, et je pense que le devoir de chaque électeur est de s'efforcer de le renvoyer au pouvoir avec une grande majorité, de façon que le travail bon et efficace des trois années précédentes, puisse être continué.

La politique provinciale de chemin de fer est une chose qui doit être hautement appréciée.

Elle accorde la garantie d'actions pour la construction de voies ferrées dans la province.

Avant longtemps notre province sera couverte d'un réseau de ligne de chemin de fer.

Si vous me faites la faveur de m'élire votre député, ce sera une de mes grandes préoccupations de voir à ce que le comté de St-Albert ait sa part de ces voies ferrées.

Cet établissement de voies de transport mettra le fermier à même de livrer son grain aux élévateurs sans voyage dispendieux de 30 à 50 milles.

Ils pourront ainsi produire plus, et à de meilleurs prix.

Afin de faire de l'élevage, des bêtes à cornes et des porcs, une industrie avantageuse, j'appuierais de tout mon pouvoir la politique gouvernementale d'établissement de "packing houses" et je demanderai la création d'installations frigorifiques pour les viandes.

Après l'intervention du gouvernement, le C. P. R. a consenti à diminuer ses taux de transport jusqu'à la côte du Pacifique. Quand le G. T. P. sera terminé, ces prix seront encore réduits.

Par ce moyen nos produits s'en iront en Europe par la route de l'Ouest avec, comme conséquence, une économie de 6 à 10 cents par minot.

Par cette route également, nous pourrons envoyer nos fromages et notre beurre, et ce pourra être le point de départ d'une industrie très florissante pour la province.

Dans cet ordre d'idée je m'emploierais de mon mieux auprès du gouvernement pour obtenir l'établissement de crêmeries et de fromageries.

Le C. P. R., le G. T. P. et lAlberta and Great Waterways Railway ont accepté les conditions proposées.

En dehors de la garantie des actions de chemins de fer, il y aun autre genre de garantie, sur lequel j'insisterais auprès du Gouvernement.

Je ne représente pas une compagnie de prêts (trop d'hommes de loi le font). Ces compagnies prêtent de l'argent aux fermiers à 8 et 12 pour cent.

Ceci ruine les fermiers et tient en arrière le pays, plus qu'on ne le croit généralement. Cet état de choses doit cesser.

Les fermiers de l'est obtiennent des prêts, sur cent acres de mauvais terrains, à un taux de 5 pour cent. Ici, dans l'ouest, où nous avons les meilleures terres du monde, dont chaque acre pratiquement peut être labouré, il devrait en être de même.

Je suis certain que si le gouvernement considérait la question, les fermiers pourraient obtenir de l'argent à 5 pour cent et non plus à 12 pour cent.

Je suis également en faveur des élévateurs exploités par le Gouvernement, ce qui permettrait aux fermiers d'obtenir un meilleur prix pour leur grain.

Messieurs: Je suis un habitant du comté de St-Albert. Vos intérêts sont les miens, votre progrès, mon progrès; vos routes sont mes routes; j'ai le droit de dire un mot ici à propos de nos routes.

Très souvent nous voyons d'excellents travaux, sur nos routes, devenir défectueux. Pourquoi?... Par manque d'un égouttage, analogue à ce qui se fait sur les routes entretenues par le gouvernement.

J'essaierais de suppléer à cela en faisant dessécher les marais; et par là non-seulement les routes en profiteraient mais encore les fermes environnantes.

Messieurs: Etant de ce comté, je serai toujours à votre service et régulièrement avant les sessions du Parlement je visiterais chaque localité du comté pour connaître vos besoins et m'en faire l'avocat devant la Chambre, jusqu'à ce que j'ai obtenu satisfaction pour vous.

Un autre point important sur lequel je désirerais attirer votre attention est la question du téléphone provincial. En d'autres comtés, le service du téléphone est à la disposition de tous les électeurs qui le désirent. Ce serait l'un de mes premiers travaux si vous me faisiez la faveur de m'élire, de voir à ce qu'un tel avantage soit assuré à tous les habitants de ce comté.

Votre dévoué,

LUCIEN BOUDREAU,
Maire de St-Albert.

Candidat du gouvernement libéral pour le comté de St-Albert.
St-Albert, 6 mars, 1909.



Prière d'adresser toute communication concernant le Coin Féminin à Magali, Courrier de l'Ouest, Edmonton, Alta.

CHRONIQUE

Bébé.

Pas encore deux ans; déjà une petite femme avec ses poses coquettes, des moues jolies réunissant ses lèvres en une cerise savoureuse. Bébé a cette indépendance qui est le signe des grands caractères. Tout le long du jour des pensées nouvelles s'éveillent au fond de ses grands yeux gris bleus et Bébé, déjà curieuse, s'essayant à la vie, a une façon adorable de tendre son index pour demander la solution de cet X. Son petit cerveau travaille activement pour découvrir le secret de ce grand feu, brûlant au fond du ciel, et dont les flammes dorées glissent à travers la mousseline des rideaux et chauffent ses menottes.

Bébé fait des découvertes surprenantes, telle celle de son ombre: un autre bébé tout gris se dérobant lorsqu'on veut le saisir, s'élargissant, s'allongeant, devenant petit tout à coup, jusqu'à ne plus être qu'une tâche sombre à ses pieds, pour s'étaler à nouveau sur le tapis, reculer, reculer jusqu'au mur où il devient démesuré. Et, Bébé est arrivé à cette constatation, qu'il est impossible de saisir son ombre; et la flamme dorée qui fait cligner les yeux s'évade aussitôt que la main se referme.

Bébé a un grand amour dans sa vie, un compagnon de jeu patient subissant sans une plainte sa jeune tyrannie: un bon chien qui sait ce que l'on doit à une petite reine. Tout le jour Bébé et son favori font des parties interminables, se muant toujours en un débordement de caresses. Les petits bras font un collier blanc au chien noir, la tête blonde s'appuie sur la tête brune et Bébé, lasse de s'être trop amusée, reste longtemps silencieuse, sa petite main passant de temps à autre sur le nez de chagrin noir. Bébé songe beaucoup pendant ces poses, ses yeux se foncent, son front se fait têtu, mais elle se tait, pour ne point troubler le repos de son bon ami. L'autre jour, les bras mignons se sont relachés et doucement, le chien amortissant la chute, Bébé à glissé jusqu'au tapis. Dans son sommeil d'ange, Bébé entr'ouvrait ses paupières sur une ligne d'azur, un peu de paradis filtrant à travers le plafond du ciel, ses mains abandonnées s'égaraient dans ses boucles, elle dormait d'un souffle égal, un peu grave comme le bébé sérieux qu'elle est.

Et à la voir, jolie, sans inquiétude, on aurait voulu redevenir bébé, avoir le droit de dormir sur un tapis, l'âme quiète, sans regrets qui déchirent, sans ambition; dormir comme Bébé, lasse de caresses, d'avoir chassé son ombre et d'avoir refermé la main sur un soleil qui s'évade.

MAGALI.

PETIT COURRIER

Madame Josette. — Si j'ai du plaisir à retrouver mon ancienne correspondante! Très souvent, je me demandais ce qu'elle pouvait devenir et je l'avoue, j'étais un peu inquiète sur son nouveau genre de vie. Et c'était l'emprise absolue de ces travaux, que je redoutais pour vous, qui vous éloignait de nous! Vous voyez, nous n'avons pas changé et c'est plaisir, n'est-ce pas, de retrouver ses amis avec leur ancien visage, même quand celui-ci n'est pas excessivement joli!

Vous croyez que je ne soulève pas assez le voile? Mais, ma belle amie, c'est être imprimée toute vive que de répondre aussi librement à des lettres débordantes de confidences et quelquefois indiscrètes—comme la vôtre!

Je vous remercie de l'appréciation, qui me touche plus que si elle s'adressait à moi. On m'a promis de veiller à ce que vous me signalez mais je vous ferai remarquer, en passant, qu'il n'y a pas toujours de notre faute.

Le printemps ressuscitera notre amie Cordon Rose et ses articles. Plusieurs lectrices m'ont adressé la même demande, et j'espère que devant cette sympathie, notre amie sortira de son silence, causé inopinément par l'aggravation d'une santé chancelante.

Les longues lettres promises seront accueillies, vous devinez comment. J'aurai toujours le temps de vous donner une réponse; mon Petit Courrier est ma première besogne. Remerciez pour moi "l'ami des bonnes heures" d'avoir bien voulu revenir sur cette première impression que rien ne justifiait. Et vous voici curieuse d'apprendre lequel des deux a raison. Beau dommage, ma mie, mais vous ne trouverez pas de réponse au post-scriptum. Cela n'empêche que je vous envoie mes amitiés.

Gertrude. — Et si c'était vous? Pour prendre peur de vos gronderies il faudrait les mériter et surtout qu'elles fussent dépourvues de ce ton amical qui les ferait plutôt rechercher.

Votre petite soeur est gentille à croquer et je n'ai point de peine à m'imaginer la bonté de ce petit coeur, me piquant de connaître un peu celui de son aînée.

Non, le plan, qui dort depuis longtemps, ne ressemble pas du tout à cela. Ce travail est souligné plusieurs fois dans le programme de cet été; mais qui peut savoir? Puisque vous voulez bien prier pour moi, tâchez de m'obtenir persévérance. Quel aveu!

Rien depuis ce numéro. J'ai promis une nouvelle à mon ami Jean Deshayes; vous la trouverez prochainement dans la page du "Canada." Dites-moi, au moins, les titres de ces livres "suprêmement intéressants." Songez à me revenir bientôt.

Près du Foyer. —Combien nous avions raison d'espérer envers et contre tous. Les fils embrouillés se sont dénoués d'euxmêmes et vous avez retrouvé votre quiétude. Ne comptez pas toujours sur ce magique coup de baguette, et travaillez à developper votre volonté. C'est en sachant vouloir qu'on évite l'impasse dont vous êtes sortie miraculeusement.

Dites à votre amie que sa sympathie m'est douce.

Rayon d'espoir. — Les images ne peuvent rien contre vous! Vous pensez que les vieilles filles ont besoin d'avocates? Vous voyez leurs manies, ma chère, à travers des verres grossisants. Vos portraits m'ont amusés et cependant ne manquez-vous pas d'indulgence? N'est-ce pas infiniment triste de songer que des intelligences se bornent à ce cercle étroit, que la sensibilité s'arrête à cette limite?

Et est-ce faire preuve de féminisme outré que de réclamer qu'une culture intellectuelle plus étendue permette d'agrandir cet horizon? Je connais personnellement des vieilles filles aussi charmantes que des jeunes femmes et dont la société est également prisée, parce qu'elles peuvent aborder d'autres sujets de conversation que le dernier cancan sur Mme Unetelle ou le prédicateur.

Vos idées sont originales, si votre coup de crayon est satirique; j'aurai du plaisir à vous retrouver.

Mlle D. — Savez-vous que je n'ai rien compris à votre lettre? Ecrivez-moi très simplement, je suis certaine que vous vous exprimerez mieux. Je regrette d'autant plus que vous me disiez que la réponse ne devait pas se faire attendre. Si vos questions sont encore de saison je vous répondrai directement.

Abonnée. — Je puis vous donner une adresse si vous voulez bien me dire où je pourrai vous la faire parvenir.

Vous êtes très gentille de me donner ce témoignage d'affectueux intérêt. J'aurais certainement du plaisir à vous lire plus longuement.

Manitobaine. — Merci du petit mot qui remercie exquisement. Tenez votre promesse bientôt.

Jeanneton. — Enfin, je vous retrouve! Ne me faites pas languir! comptez-moi vite ce secret.. couleur de rose, j'imagine? J'avais mission de vous gronder, seulement vous paraissez vous être convertie toute seule, et me voici toute désappointée, tellement j'avais compté sur le point final obligé de toute gronderie! Vous permettez quand même? Ce sera en signe de félicitations pour ce que je crois deviner.

M. D. des R. — Vous seul, pouviez vous plaindre d'une taquinerie dépourvue de malice; j'aurais donc mauvaise grâce à discuter le traité de paix que vous m'offrez. Maintenant que notre bonne amitié est renouée, je puis vous affirmer que la place restreinte dont je dispose est la seule raison qui m'oblige d'exiler votre nouvelle dans une autre colonne. Vos regrets attestent de votre intérêt au Coin; voilà qui est pour me faire plaisir.

Je vous souhaite le printemps dont nous jouissons en Alberta.

MAGALI.

Page d'Album

Je l'aime, comme on aime un beau vers de poète,
Qui chante clair comme un pinson,
Et que l'âme ravie avec ferveur répète,
Pour la douceur de sa chanson.

Je l'aime, comme on aime une fleur fine et frêle,
Qui paraît exquise à chacun,
Et qui charme encor plus lorsqu'on s'approche d'elle,
Pour la douceur de son parfum.

Je l'aime, comme on aime une fleur, un vers tendre,
Comme une étoile au ciel d'été,
Comme tout ce qu'on aime aussi sans le comprendre,
Pour la douceur de sa beauté.

ALBERT LOZEAU.

RECETTES UTILES

Colle Imperméable.—On fait tremper dans de l'eau de la colle forte ordinaire jusqu'à ce qu'elle se ramollisse; on la retire avant qu'elle ait perdu sa forme primitive, après quoi, on la met à dissoudre dans de l'huile de lin ordinaire, sur feu très doux, jusqu'à ce qu'elle se prenne comme une gelée.

Cette colle sert à assembler toute espèce de matière; outre sa force et sa durée, elle a l'avantage de résister à l'action de l'eau.

Le mal de tête. — On a remarqué que les maux de tête viennent souvent de ce que l'on mange trop et de ce que l'on prend trop peu d'exercice. Dans la majorité des cas, cette indisposition provient de ce que les aliments absorbés étaient trop riches en qualité ou étaient en quantité trop considérable en sorte que l'estomac ne peut les digérer que péniblement.

La médication à suivre est fort simple; il faut se mettre au régime des céréales et des fruits et prendre le plus d'exercice possible au grand air.

Chez certaines personnes cette indisposition revient à intervalles réguliers et toujours c'est la surcharge de l'estomac qui en est la cause. Souvent il suffit de prendre une ou deux cuillerées à café de charbon en poudre pour obtenir un soulagement immédiat. On conseille aussi de prendre, dix minutes avant chaque repas, une cuillère à soupe de jus de citron et d'en prendre une autre en se couchant.

Nous recommandons en outre de s'abstenir complètement de thé, de café, de pâtisseries et de gâteaux.

Yeux rouges. — Il suffit de se laver les yeux deux ou trois fois pas jour avec du thé tiède et non sucré. Ce collyre élémentaire dissipe la douleur, dégonfle les paupières et redonne à l'oeil sa fraîcheur et son éclat ordinaire.

Une infusion non sucrée de café produit le même effet.

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1895 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tel. 1675.

ABONNEMENT — Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adresser toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

JEUDI 18 MARS 1909

L'election de St. Albert

Trois candidats sont sur les rangs à St-Albert. M. Wilfrid Gariépy, d'Edmonton; Omer St-Germain, de Morinville, et Lucien Boudreau, de St-Albert. Mais la lutte se fait pratiquement entre deux candidats seulement: MM. Boudreau et Gariépy.

Tous les candidats sont des libéraux. La lutte devient donc une question de mérite personnel.

Sans vouloir nier à M. Gariépy son talent et ses qualités personnelles, nous ne saurions appuyer sa candidature. M. Boudreau a en effet des droits dans le comté de St-Albert que nous ne pouvons méconnaître. Il a été candidat déjà il y a trois ans et vient d'être de nouveau le choix d'une convention régulière.

Si M. Gariépy voulait se présenter comme candidat "libéral," il devait se conformer à la convention. M. Gariépy avait fait savoir d'avance par des agents rétribués, qu'il n'accepterait pas la convention, se mettant ainsi contre le parti dont il prétend être un des membres les plus dévoués. M. Gariépy devait accepter la convention, quitte ensuite à en attaquer la composition, à ne pas la reconnaître même, si elle n'était pas tenue régulièrement avec impartialité.

Il faut que le parti libéral reste uni, et pour cela il faut de la discipline. Il ne doit pas être assujetti à l'ambition personnelle de ses membres même les plus distingués et même les mieux qualifiés pour le représenter.

M. Lucien Boudreau est le candidat libéral officiel et les bons libéraux lui doivent leur appui et leur vote.

Le premier depute canadien-francais de l'Alberta

La nouvelle de l'élection de M. P.-E. Lessard, dans le comté de Pakan, a été accueillie avec une joie unanime et profonde par tous les Canadiens-Français de l'Alberta.

La nouvelle n'a surpris personne, à vrai dire, car pour quiconque avait suivi les progrès immenses accomplis par la candidature de notre ami, durant ces dernières semaines, une élection de cette sorte ne faisait aucun doute. Au reste le concurrent maladroit qui se fut avisé de contester le siège de Pakan à M. Lessard eut été bien naïf d'espérer obtenir des suffrages contre un homme, soutenu par le peuple et par le Gouvernement, et dont les conservateurs, non seulement ne combattaient pas la candidature, mais encore, chose sans précédent, l'appuyaient.

Le fait que le représentant du plus fort groupement de colons de langue française dans la province est le premier député canadien-français de l'Alberta, doit remplir ceux-ci d'une juste fierté.

La nomination, presque certaine, de M. Lessard, au poste de ministre des chemins de fer, leur est de plus un sûr garant que leur circonscription pourra compter sur une sollicitude efficace et légitime de sa part.

Homme bon, juste et intègre, M. P.-E. Lessard sera au Parlement provincial un représentant digne de la grande responsabilité qu'il assume. Il fera l'honneur de notre nom et de notre race.

Au nom de tous ses lecteurs, le "Courrier de l'Ouest" est heureux de saluer en lui le premier député de langue française de la jeune province d'Alberta, et c'est avec confiance qu'il lui offre ses meilleurs souhaits de succès au seuil d'une brillante carrière politique.

La lutte electorale

Le bilan de la lutte électorale qui se déroule depuis trois semaines à travers toute la province, peut se résumer en deux phrases.

Organisation des libéraux, de beaucoup supérieure à celle de leurs adversaires.

Victoire certaine et considérable pour le gouvernement.

L'enthousiasme des électeurs pour le retour au pouvoir du gouvernement, qui sut si bien guider les premiers pas de la Province, va augmentant à mesure que la date du 22 mars se rapproche.

De toutes parts parviennent les rapports les plus satisfaisants sur la position des candidatures libérales; dans huit circonscriptions, Pembina, Pakan, Sturgeon, Victoria, Leduc, Lacombe, Sedgewick et Lac Ste-Anne, des élections par acclamation ont eu lieu.

Les quatre membres du Cabinet, MM. Rutherford, Cross, Cushing et Finlay ont parcouru dernièrement tout le sud de la province ,et partout, ont reçu le chaleureux accueil que l'excellence de leur administration, leur réservait de la part des fermiers.

A toutes leurs assemblées, une foule nombreuse se pressait, et les discours des ministres, énumérant les travaux passés et futurs, déchainaient le plus vif enthousiasme. On peut certes, sans exagération aucune, déclarer que la campagne électorale actuelle est une chose sans précédent dans l'histoire des provinces canadiennes.

Dans chaque comté, c'est, en général, moins une lutte de partis, qu'une immense manifestation de sympathie, de la part du peuple, envers la politique libérale.

L'impression dominante chez les fermiers est que quiconque veut le progrès du pays, la continuation de notre prospérité présente, doit considérer comme un devoir de renvoyer au pouvoir avec une forte majorité, nos gouvernants intègres et habiles.

Cela est si vrai, si patent, que de nombreux conservateurs n'osent pas se présenter, aux suffrages des électeurs, sous leur véritable étiquette et revêtent le masque d'"indépendants"; ce qui, au reste, ne trompe personne et ne sert qu'à leur enlever les voix de leurs anciens amis.

La défection de M. C. Hiébert, qui, franchement brouillé avec l'opposition, troque lui aussi le titre de conservateur contre celui d'indépendant, n'a pas été sans jeter un certain désarroi dans le parti adverse, d'autant que l'ex-député conservateur a donné l'affirmation nette que, s'il était élu dans Didsbury où il pose sa candidature, il appuierait la politique du gouvernement Rutherford.

On comprend aisément quel sérieux appoint, auprès de l'opinion publique, est cet aveu, de la supériorité de nos dirigeants, émané d'une personne aussi peu suspecte de partialité à leur égard...

Le parti libéral est celui de la bonne foi, et du bon sens; c'est le parti qui a fait notre province grande et prospère, qui a prévu pour un avenir rapproché, l'établissement, sur une large échelle, des chemins de fer, de crêmeries, de "packing houses", etc. Ce sera sa meilleure recommendation auprès du peuple; et le ministère Rutherford peut attendre avec confiance le verdict du 22 mars prochain, car, depuis trois ans et demi, qu'il est constitué, son travail n'a jamais cessé d'accroître sa popularité.

L'esprit de parti

Nous empruntons au "Temps" d'Ottawa, un excellent article sur l'esprit de parti.

Nos lecteurs y verront pleinement confirmée notre assertion de la semaine dernière: qu'une opposition à la Chambre, loin d'être dans l'intérêt des électeurs, n'est qu'une entrave à un travail soutenu et efficace, et une source de dépenses, provoquées par le temps perdu en discussions oiseuses.

"L'esprit de parti porte en lui-même sa punition. Ceux qui le cultivent deviennent nécessairement injustes envers leurs adversaires politiques, excessifs dans leurs accusations gratuites ,tranchants dans leur critique aveugle, et gagnent le mépris des honnêtes gens.

"Tandis que le gouvernement Laurier, au cours de la présente session, a mis l'intérêt du pays au-dessus de l'esprit de parti, en souscrivant tout de suite à la résolution de M. R. L. Borden relativement à la création de comités pour veiller à la conservation des ressources naturelles du Canada, en adoptant le principe de la résolution de M. Lennox sur les traverses à niveau, l'opposition, elle, critique toujours et censure toujours. Elle voudrait faire croire que le gouvernement agit sans cesse à l'encontre de l'intérêt public. Tantôt c'est M. Monk, qui, sur la question du rapatriement et sur celle de la création de fermes d'expérimentation, soutient que le parti libéral ou bien ne fait rien, ou bien ne s'occupe que des intérêts de l'Ouest. Tantôt c'est M. Taylor qui tient le ministre de la Justice responsable de l'évasion d'un forçat du pénitencier de New-Westminster. Parfois, c'est M. Foster qui déclare que les affaires du Canada n'ont pas assez augmenté depuis quinze ans pour justifier l'établissement d'un département des affaires étrangères. Enfin, c'est M. Borden lui-même qui accuse le gouvernement d'avoir eu recours à des moyens malhonnêtes pour se maintenir au pouvoir, lors du dernier appel au peuple.

"Et, suivant l'exemple donné par les chefs du parti, la presse conservatrice donne dans de ridicules exagérations.

"Voici par exemple, comment s'exprime le "Mail and Empire," le principal organe tory dans son dernier numéro.

"Tout l'organisme dans la capitale est un organisme de pillage impudent. Le bien public est volé; les deniers du peuple sont soustraits du trésor. Ceux à qui profitent ces prouesses travaillent à leur continuation. Par des renseignements faux fournis au public, par la démoralisation de l'électeur, par l'invocation de cris sectionnels, par la mise du trésor au service d'une compagnie de chemin de fer, l'élément pervers garde en mains les cordons de la bourse et peut continuer ses déprédations et enrichir ses favoris.

"Et, le même jour, le "News" écrit:

"Le gouvernement a été insensé dans ses dépenses. Il y a eu des relâchements déplorables dans les divers départements. Il a audacieusement pillé le trésor pour remporter les élections et enrichir ses partisans. Il est peut-être aussi bien qu'il ait à faire face à la situation financière sérieuse créée par sa prodigalité.

"Donc au dire des confrères torontoniens, le péculat se pratique sur une grande échelle à Ottawa. Cette assertion gratuite a peu servi la cause du parti conservateur aux dernières élections. N'importe, n'ayant pas de politique, il persiste à crier à la dilapidation du domaine public et au vol de l'argent du peuple. Il ne prouve rien; il affirme, il critique, il censure. Cette tactique décèle un esprit de parti aveugle. Elle offusque les esprits droits, qui se font de la politique une conception saine, qui croient l'existence des partis nécessaire, mais qui attendent d'eux une lutte loyale et franche.

Pointes seches

Après les élections, l'hon. Rutherford sera premier ministre de la province, tout comme auparavant.

• • •

Et la Province continuera à progresser sous le régime du gouvernement par un seul parti: le parti libéral.

• • •

Nous avons besoin de chemins de fer, votons pour les candidats qui nous les promettent.

• • •

Le congrès international de l'opium, tenu à Shangaï, vient de se terminer, après adoption d'importantes mesures prohibitrices.

Le voyage de M. Mackenzie King n'a donc pas été inutile, ainsi que le déclarait un grincheux confrère.

• • •

Le travail de la récente session provinciale, détient le record, parmi les autres provinces, pour l'excellence, l'économie et la rapidité.

• • •

Quel sera l'élu dans St-A...?

• • •

Les candidats de l'opposition mettent un soin particulier à s'intituler "indépendants."

Pourquoi?...

• • •

Et penser que la Convention devait apporter le calme et la concorde dans ce comté!...

• • •

Lucien est un homme capable et un bon garçon.

Trève d'ironie et d'insulte: Il n'y a pas de sot métier....

• • •

Pensée philosophique dédiée aux candidats de St-A...

Espérer fermement, ne rien attendre...

• • •

Et nous aurons un ministre canadien-français.

• • •

Pakan veut bien être représenté par un ministre: pas difficiles, nos amis du nord...

• • •

Le Gouvernement a travaillé pour le peuple; à son tour, le peuple travaille pour le Gouvernement.

• • •

Huit députés élus par "acclamation": Opposition, que fais-tu?

• • •

Qui est maître à Calgary? Le C. P. R. ou le peuple?

• • •

A bas les trusts!...

• • •

Libéraux, serrez vos rangs et votez pour les candidats appuyés par le Gouvernement.

Le Philosophe de St-Albert.

Lettre de l'abbe Berube

Québec, mars 1909.

Me voici de nouveau à Québec. Après plusieurs autres, je puis m'écrier: Il fait bon être ici. Quelle bonne ville que Québec! C'est à coup sûr la meilleure de ce continent et peut être du monde entier. Les Québecquois sont bons, polis, hospitaliers. C'est ici qu'il est facile de saisir sur le vif les belles qualités du Canadien-français. Aussi les fêtes du troisième centenaire ont-elles eu la plus heureuse influence sur les habitants d'Ontario, des Etats-Unis et d'Angleterre qui en ont été témoins. Fasse le Ciel que les Canadiens-français répandus au loin restent toujours dignes de leurs pères et frères de la Province de Québec. C'est particulièrement notre devoir à nous habitants des provinces de l'Ouest. J'ai déjà dit et répété qu'un bel avenir nous attend. Quoiqu'en disent certains journalistes qui de parti pris torturent nos écrits, ou prétendent lire entre les lignes, je n'ai pas changé d'opinion. Seulement, il faut s'entendre. Vous mes amis de l'Ouest, vous m'avez parfaitement compris. Le Canadien de l'Ouest n'a qu'à se pencher pour ramasser la fortune, mais il faut qu'il se penche. Se croise-t-il les bras, pendant que d'autres plus avisés ramassent les trésors, il s'en passera. Il peut rester fidèle aux précieuses traditions de ses ancêtres; mais pour cela, il ne doit pas se pâmer d'admiration devant les petits parvenus d'Ontario ou des Etats-Unis; leur donner sa confiance et son argent au détriment de ses frères. Il peut élever ses enfants dans la foi catholique et la langue française; mais ceci suppose que comme à Québec, il prête une oreille docile aux enseignements, aux directions de ses pasteurs; ceci suppose qu'il se prévaut de ce qu'il a de bon dans nos lois scolaires, élit des syndics catholiques et confie ses enfants à des maîtres et des maîtresses catholiques. S'il donne la préférence à des Anglais protestants, devra-t-il être surpris que ses enfants apprennent le métier des maîtres à qui il les aura confiés. Je vous le répète, si vous voulez faire un maçon de votre fils, vous le faites entrer dans la boutique d'un forgeron? De même vous désirez, n'est-ce pas, que vos fils et filles soient comme vous de bons et loyaux catholiques, parlant toujours le beau, le doux langage de la belle France; eh bien, est-ce en le mettant en apprentissage dans une boutique (lisez école) protestante et exclusivement anglaise, que vous arriverez au résultat désiré?

Or, des boutiques catholiques et françaises, nous en avons dans l'Ouest. La loi qui nous régit nous permet d'en avoir partout. Seulement il faut le vouloir. Et, comme tout ceci demande de l'entente, la coopération de chacun, il ne faut pas nous dérober. Mettons nous cela bien dans l'esprit: soyons unis, comprenons-nous, concertons-nous. Qu'il y ait parmi nous une organisation forte et vivante.

Tenez, je voyais ceci l'autre l'autre jour à Montréal. Un contremaitre, ayant sous ses ordres 50 ou 60 hommes, voulait soulever un énorme fardeau. Une fois,, deux, trois fois, il donne le commandement et trois fois la masse, à peine soulevée retombe à terre Il y a quelque chose qui ne va pas, dit-il. Vous n'agissez pas **ensemble**. Ecoutez-moi, vous ne devez pas **forcer** plus, mais il faut **forcer simultanément**. Et **up**, cette fois le poids est enlevé. Ainsi doit-il être parmi nous. Notre tâche paraît à plusieurs difficile, impossible même à quelques âmes, pusillanimes. Elle sera cependant enlevée si nous savons agir ensemble, sous le commandement de nos chefs religieux. Confiance donc.

Déjà l'opinion publique de la Province de Québec au sujet de l'Ouest canadien est de beaucoup modifiée. Depuis mon dernier voyage je constate un changement sensible. Tous les gens sensés concèdent que les nôtres qui reviennent des Etats-Unis ne peuvent mieux faire que d'aller se tailler un domaine à même nos prairies immenses; et que ceux des habitants de cette province qui veulent un changement, de même que le trop plein de nos vieilles provinces, doivent se diriger vers l'Ouest s'ils ne se sentent pas la vocation ou le courage héroique de s'enfoncer dans la forêt. C'est tout ce que nous demandons. Avec cet appoint les 80,000 canadiens-français déjà venus dans les provinces de l'Ouest deviendront un grand peuple. Les 60,000 de 1760 ne sont-ils pas devenus les 3,000,000 d'aujourd'hui? Il est bien vrai que certains petits esprits chagrins cherchent encore à barrer le chemin à ceux de leurs compatriotes qui veulent améliorer leur position, tout en empêchant leurs valeureux fils d'aller s'atrophier dans les grandes villes; mais déjà leur nombre est très restreint et leur opinion ne compte guère; s'il leur reste un peu de bon sens, ils comprendront bien vite que frapper sur le dos de l'abbé Bérubé est un passe-temps qui a pu amuser les badauds pour un temps; mais que le moment est arrivé d'opposer à ses arguments autre chose que des gros mots ou des citations étrangères au sujet.

Aussi nous est-il déjà permis d'espérer que le courant de la province de Québec vers les plaines de l'Ouest, une fois établi, ira en s'accélérant. Soyons assez sages pour le maintenir dans des proportions raisonnables et tout ira bien. Dans 25 ans, sans être prophètes, nous pouvons prévoir que l'Ouest enverra à Ottawa, si nous le voulons, une douzaine ou deux de députés sympathiques à la vieille province de Québec.

A.-P. BERUBE, P.P

Electeurs du Comté de St. Albert

Votez pour WILFRID GARIEPY candidat liberal choisi par le peuple supportant en tout le Gouvernement Rutherford



WILFRID GARIEPY
CANDIDAT LIBERAL

BOUDREAU, LUCIEN Hotelier, St. Albert	
GARIEPY, WILFRID Avocat, Edmonton	X
ST. GERMAIN, OMER Avocat, Morinville	

Messieurs,

A la demande de plus de quatre cents électeurs de cette division, j'ai consenti à me porter candidat dans la présente élection.

Dès le début je tiens à déclarer que j'ai posé ma candidature après mûre délibération et après consultations personnelles avec un grand nombre des principaux citoyens de ce comté.

Il y a trois ans, sur l'invitation pressante du gouvernement, j'ai laissé le champ libre à Messieurs McKenney et Boudreau en vue de rétablir l'union et l'harmonie dans les rangs du parti. Ce sacrifice que j'ai alors fait généreusement m'assure aujourd'hui de nombreuses et sympathiques adhésions.

J'habite ce pays depuis seize ans, j'y ai passé mes plus belles années, j'en ai vu les débuts difficiles, les développements rapides, je crois en ses ressources infinies et en son avenir grandiose.

Véritable enfant du pays, j'ai toujours été mêlé aux mouvements politiques, éducationels et nationaux opérés parmi nous.

Je m'engage à rendre compte, au moins une fois l'an, dans chaque localité de cette division, de ma conduite parlementaire, si vous me faites l'honneur de m'élire. Avant chaque session, chaque fois que les circonstances l'exigeront, et aussi souvent que vos intérêts le demanderont, je visiterai chaque localité de cette division, je rencontrerai chacun de vous personnellement afin de connaître vos vues sur la politique du jour, d'écouter vos demandes et de juger de vos besoins les plus immédiats.

Mon rêve le plus intime est de vous donner satisfaction et de mériter votre confiance par ma diligence et mon dévouement.

J'appuie le gouvernement Rutherford, me réservant toujours ma liberté d'action quand il s'agira de questions se rapportant directement à ce comté.

Il faut se rappeler que la ligne de démarcation entre les deux grands partis disparaît sensiblement dans nos affaires provinciales. Tous les esprits dirigeants sont d'accord sur les principales mesures d'ordre public. Il s'agit moins de maintenir un parti au pouvoir que d'élire à la chambre d'assemblée les hommes les plus aptes à nous rendre services et à promouvoir nos véritables intérêts.

Le dernier exercice financier pour la province se termine par un surplus de près de soixante et dix mille dollars. Pareil résultat est digne d'éloges, mais je favoriserai à l'avenir une dépense plus grande de l'argent public dans les centres de colonisation. Je recommande un emploi judicieux des fonds publics; pas d'extravagance mais aussi pas de parcimonie.

Je crois à l'augmentation de notre population, par l'addition d'immigrants courageux et progressifs. Mon désir serait de voir toutes nos belles fermes occupées par de laborieux cultivateurs. Les ressources de nos plaines offrent à tous un superbe champ d'opération.

Je demande la construction de routes principales, d'un bout à l'autre du comté, de l'est à l'ouest, du nord au sud, susceptibles d'être utilisées par tous et de servir particulièrement au colon qui débute. Mais aidons le colon en lui donnant de meilleurs chemins et avant de dépenser un centin pour les fins d'immigration, je demande que nous ouvrions les chemins essentiels à la circulation. Il faut au pionnier des routes pour sortir de chez lui.

Ma politique sera toujours de faire faire ces travaux par les gens du comté, sous la direction de gens du comté et pour le bénéfice des gens du comté.

Aucune faveur gouvernementale à d'autres qu'aux électeurs de cette division; mes efforts tendront à l'amélioration de notre sort et je n'épargnerai rien quand il s'agira de notre progrès, et de l'avancement général.

J'approuve en tous points le projet du gouvernement de garantir les débentures des compagnies de chemins de fer qui bâtiront des lignes ou embranchements dans la province, mais je m'assurerai que ce comté obtienne sa part de voies ferrées. Je veux des extensions immédiates dans les parties du comté où la population est la plus dense et le besoin le plus pressant. De plus, je m'objecte à ce que le crédit de la province soit employé au bénéfice de ces grandes corporations à moins que les droits du consommateur soient protégés.

A mon avis le gouvernement devrait se réserver le contrôle des tarifs de fret sur toute ligne construite grâce à cette garantie de débentures et nulle garantie ne devrait être accordée ou même promise à moins que la construction de pareille ligne ou de pareil embranchement ne commence et ne se termine dans un avenir rapproché et déterminé.

Ainsi l'heure est favorable pour obtenir un contrôle dans une certaine mesure sur les élévateurs à grain.

Il appert qu'il est inconstitutionel pour la province d'entreprendre d'opérer elle-même ces élevateurs. S'il en est ainsi, je crois qu'il serait bon de solliciter un amendement à notre constitution nous concédant ce droit important. La question est digne de notre étude. Si les risques financiers inhérents à ce qu'on appelle en anglais les "government owned and controlled elevators" peuvent être réduits à une simple expression, pourquoi nos législateurs ne tenteraient-ils pas de faire faire aux producteurs les profits considérables qui aujourd'hui sont l'apanage de puissants spéculateurs.

Le cultivateur travaille fort et se plaint que ses produits lui rapportent à peine le nécessaire, il souffre surtout de l'absence de marchés favorables.

De meilleurs marchés, voilà le remède aux maux du présent. Avec de bonnes routes sillonnant le comté en tous sens, des voies ferrées traversant les principaux centres, des frais de transport modérés, des élévateurs à la disposition de tous, il y aura plus de facilité pour la vente et les échanges des produits et les cultivateurs ne seront pas réduits à sacrifier leur marchandise à vil prix ou à dépenser en frais de voyages la moitié de ce qu'elle leur rapporte.

L'usage de la ligne de paquebots sur l'Océan Pacifique par suite de la réduction du fret entre Edmonton et Vancouver, faite récemment par le C. P. R. fournit maintenant un débouché avantageux pour les produits de ce pays. Je ne négligerai rien pour que chaque cultivateur de ce comté ait les facilités requises pour profiter de ce nouveau marché et puisse y disposer avec fruit de son beurre, de ses oeufs, de ses légumes, de ses volailles, de son foin et de son grain.

Je seconderai de toutes mes forces la fondation par le gouvernement de ce qu'on appelle en anglais "packing houses" selon les conclusions du rapport fait récemment par la commission nommée pour étudier le projet. Opérés par le gouvernement, ces établissements assureront au producteur des prix plus élevés et plus réguliers et feront cesser un monopole devenu dangereux.

Le cultivateur aurait à son gré l'option de faire affaire soit aux établissements du gouvernement, soit à ceux opérés par des particuliers.

Aussi je suis d'avis que le gouvernement devrait acheter à ses frais des animaux de race et les prêter aux sociétés d'agriculture à des conditions faciles.

Je demanderai que le gouvernement encourage davantage l'industrie laitière de même que l'élevage des volailles. En 1908 les rapports publics nous disent que l'Alberta a fait venir de l'extérieur des oeufs et des volailles pour pour plusieurs centaines de milles dollars. Autant d'argent de dépensé au dehors qui devrait naturellement rester chez nous.

La politique de téléphone du gouvernement est approuvée, de tous, mais je voudrais que les abonnés réguliers du téléphone dans les districts ruraux paient un abonnement moins élevé aussitôt que les revenus permettront une diminution du tarif actuel.

Il est raisonnable que la province contrôle et administre ses terrains scolaires. A même le fonds créé par les revenus provenant de cette source, ce serait aider la grande cause de l'éducation que de prêter aux districts d'écoles l'argent requis par eux à un taux d'intérêt très modéré.

L'éducation aura toujours en moi un véritable apôtre. J'approuverai l'augmentation du subside accordé par le gouvernement à l'école élémentaire. Il faut à l'enfant du colon toutes les facilités de s'instruire et de s'armer pour les batailles de la vie.

J'endosse le principe de la loi sur les accidents de travail et j'approuverai toute mesure tendant à garantir le paiement des compensations auxquelles l'ouvrier et sa famille ont droit.

J'approuve en tous points les efforts faits par le Procureur Général en vue de réduire les frais des tribunaux et de faciliter l'audition des procès. Je suis fortement en faveur de la diminution du coût de l'enrégistrement des pièces se rapportant aux immeubles et de la simplification des procédures dans les actions sur hypothèques.

L'heure est arrivée d'insister auprès du gouvernement en vue d'obtenir la construction immédiate dans le comté d'un palais de justice et je promets d'employer à cette fin toute l'influence dont je disposerai.

En terminant, laissez-moi exprimer mon approbation de l'oeuvre accompli par l'administration actuelle et en particulier de l'attitude prise par les Hon. MM. Rutherford et Cross à l'endroit du C. P. R. dans la question des impôts réclamés à cette formidable compagnie.

Vous savez que tout lopin de terre possédé par le C. P. R. sauf quelques exceptions est exempt des taxes d'écoles et de chemins, Ce privilège inéquitable devenu un abus condamnable sans merci, devait cesser à l'expiration d'une époque que nous croyions bien déterminée. Cependant le Conseil Privé a récemment rendu un jugement qui prolonge cette néfaste exemption et enlève à la province pour plusieurs années encore une source de revenus considérables. Je favoriserai toute mesure dont l'objet sera de porter à nouveau ce litige devant les tribunaux et je ne serai satisfait que le jour où nous recevrons du C. P. R. une part légitime et raisonnable d'impôts.

Notre province est riche et fertile; nos terrains arables et miniers ne sauraient être surpassés. St-Albert est le plus ancien district agricole de la province; sa population comprend des pionniers dont les cheveux ont blanchis au rude travail des temps pénibles de la fondation, et des missionnaires dont les forces se sont épuisées à l'évangélisation des populations de ce pays, et des jeunes gens à l'intelligence vive, au coeur généreux, à la foi vivace et inébranlable en l'avenir.

Si vous croyez que je puis vous être utile comme représentant à l'assemblée législative, je sollicite respectueusement et vos votes et votre influence.

Toujours je serai sur la brèche pour défendre vos intérêts et vos droits, avec vaillance et jugement; toujours ma politique sera une politique d'énergie, d'activité et de progrès.

Votre obéissant serviteur,

WILFRID GARIEPY.

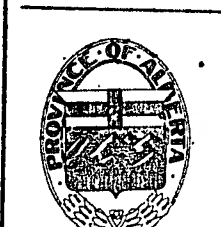
INSTITUTEUR DEMANDE

On demande un instituteur, ou institutrice (institutrice préférée) possédant parfaitement les deux langues, qualifié pour enseigner en Alberta, pour le District Scolaire Champlain No. 1776. Classe ouverte le 1er avril, 1909. S'adresser au Secrétaire et lui spécifier le salaire demandé.

EUG. OUELLET,
Secr.-Trés.
Brosseau, Alta.

Champlain S. D. No 1776.





AVIS DE SESSION DE LA COUR DE DISTRICT

La session pour la Cour de district à Edmonton annoncée pour le LUNDI 22 MARS 1909, a été remise jusqu'à LUNDI 29 MARS, remise jusqu'à lundi hrdlu hrdlu à 10 heures du matin.

S. B. WOODS,
Député Procureur Général
Edmonton, 5 mars, 1909.



SOUMISSIONS POUR DES BRIQUES, POUR LES BATISSES DU PARLEMENT, EDMONTON

Des soumissions cachetées adressées au Député Ministre des Travaux Publics, Edmonton, enrégistrées et marquées "Soumissions pour des briques" seront reçues jusqu'à midi, le 20 mars 1909, pour la fourniture et la livraison aux batisses du Parlement, Edmonton, durant la saison courante d'environ 1,000,000 de briques de glaise, ou fraction de ce chiffre mais en aucun cas moins de 100,000.

Chaque soumnission, doit être accompagnée d'un chèque accepté, payable au Député Ministre des Travaux Publics, égal au montant de 5 p.c. de la soumission.

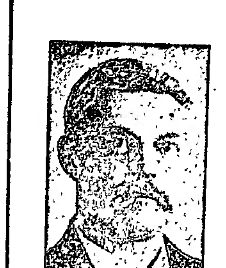
Le chèque du soumissionnaire accepté s'il en est sera retenu comme garantie jusqu'à l'achèvement du contrat. Les chèques des autres soumissionnaires seront retournés sous dix jours après l'exécution des contrats. De plus amples renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du "Structural Engineer," Département des Travaux Publics, Edmonton, ou à la succursale du Département, Bloc Armstrong, Calgary, ainsi qu'au bureau du "Bridge Foreman," Red Deer.

Les enchères doivent être faites sur des formes "Standards" attachées à la spécification.

Le droit de rejeter une ou la totalité des soumissions est réservé, ainsi que celui d'écarter les omissions.

Daté à Edmonton, le 16ème jour de février, 1909.

JOHN STOCKS
Député Ministre des Travaux Publics.



Vente Judiciaire de Terres

En conséquence du jugement et de l'ordre final de vente dans l'action RICARD vs PERRAS et autres, il sera procedé à la vente, avec l'approbation d'un juge de la Cour Suprême d'Alberta par W. S. Robertson, Encanteur, à son bureau d'Edmonton, le jeudi 25 mars, 1909, à 2 heures de l'après-midi, du quart de section ci-après :

¼ NORD OUEST, SECTION. 30, TOWNSHIP 55, RANG 25, OUEST DU 4IÈME MÉRIDIEN, PROVINCE D'ALBERTA.

Cette terre est située à environ 5 ½ milles au sud-ouest de Morinville et à environ 12 ½ milles de St. Albert, qui constituent tous deux d'excellent marchés pour la vente de toutes sortes de produits de ferme; de ladite terre, environ 35 à 40 acres sont en bon état de culture, 30 à 35 acres couverts de branches plus ou moins disséminées en bouquets, le reste étant de la terre à l'exception de 10 à 15 acres, au coin sud-ouest de la terre, qui constituent en un marais. La terre est entièrement accessible par de bonnes routes, et se trouve seulement à 2 ½ milles du grand chemin entre Morinville et St. Albert; une cloture l'entoure, avec une broche sur la portion située le long de la route publique. La terre est vacante, il n'y a pas de construction à part un chantier et une grange en plus ou moins bon état. Le sol est une qualité de prairie, bon et facile à cultiver. Il y a une école à trois quart de mille au sud de la ferme et le bureau de poste, l'église, la station de chemin de fer, le marché, etc. se trouvent à Morinville.

La propriété sera offerte en vente à une mise à prix de $1,600.00.

L'acheteur est requis de payer un dépot de 10 p.c. du montant du prix de vente au solliciteur du vendeur au moment de la vente et la balance sous 60 jours sans intérêt, à la Cour, au crédit de cette cause.

Sous tout autre rapport les termes et conditions de cette vente seront les conditions ordinaires de la Cour Suprême d'Alberta.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au soussigné ou à M.M. Emery, Newell et Bolton, solliciteurs, Edmonton.

Datée à Edmonton le 22 février 1909.

LUCIEN DUBUC,
Solliciteur pour le vendeur



Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans,

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'acre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans ; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Député ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

NOTES LOCALES.

Necrologie:

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Soeur Marie du Mont Carmel, décédée à l'hôpital de la Miséricorde, le 10 mars, après une courte maladie.

Le service funèbre eut lieu à l'église St-Joachim.

Soeur Marie du Mont Carmel était la cousine de Mesdames Labissonnière, Bauchamp et Chénier, et de MM. Joseph et Antoine Charbonneau.

Assemblée financière:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie d'assurance "Alberta Canadian" a eu lieu jeudi dernier au siège social, Bloc Gariépy.

Un très satisfaisant rapport des opérations de la compagnie durant l'année 1908 fut soumis par les directeurs et il fut reçu et adopté sur motion de M. Boyle, secondé par M. W. H. Clark.

Malgré la politique très conservatrice, commandée par les risques encourus, le rapport montre une augmentation importante des affaires de la compagnie durant l'année dernière.

Ces affaires s'étendent sur tout l'Ouest où la compagnie est maintenant connue.

Le bureau principal de la "Alberta Canadian Insurance Co." est situé Bloc Gariépy, coin des avenues Jasper et McDougall.

Si vous désirez plaire à vos amis, offrez-leur une boîte de cigare LA PALMA.

Les plus jolies boîtes et les meilleurs cigares en vente.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Marritt & Co., de Vancouver, B.C.

Cette maison expédiera du bois de construction par charge de char à tout fermier ou contracteur ayant des garanties.

Ce bois est expédié directement des scieries, et par ce moyen, évitons à nos clients le bénéfice important des marchands intermédiaires.

LE SUCCES APPELLE LE SUCCES

Etant donné le grand nombre de Pianos Nordheimer vendus récemment en Alberta et Saskatchewan, en échange, pour la plus grande partie, de pianos et d'orgues d'occasion, beaucoup de ceux-ci, des meilleures marques, seront vendus à des prix exceptionnels.

Orgues des marques Karn, Bell, Dominion, Thomas, Doherty, etc. de $45 à $85 chaque.

Pianos des marques Dunham, N.Y., Heintzman, Baus & Co., N.Y., Haines, etc., de $235 à $350.

Détails et listes envoyés sur demande.

George H. Suckling, représentant pour l'Alberta des pianos: Nordheimer, Toronto; Steinway, New-York; Haines Bros., New-York et Toronto.

Catalogues sur demande.

Entrepôts d'Edmonton, 612 Deuxième rue, en face du patinoir.

VENTE A L'ENCAN
RIVIERE-QUI-BARRE
Mercredi 24 mars 1909
à 1 heure précise de l'après-midi

D'après les instructions de Madame M. A. Patenaude, je vendrai, sans réserve, à sa ferme, située à 4 milles au nord de Rivière-qui-Barre, les animaux, outils et meubles ci-après.

10 Chevaux et Juments.

15 excellentes vaches laitières, les unes avec des veaux, les autres prêtes à vêler.

5 génisses, 6 vaches d'un an, ainsi que plusieurs autres vaches.

12 porcs.

75 poules.

Et toutes sortes d'instruments agricoles et de meubles.

Absolument sans réserve.

Voyez les drapeaux rouges à la porte.

Conditions de vente:

$20.00 et audessou, comptant au-dessus de ce montant, crédit sera accordé sur garanties sérieuses, payable le 1er janvier 1910. Intérêt aux taux des banques.

Les porcs, les poules et le foin doivent être payés comptant.

Repas gratuit à midi.

ROBERT SMITH,
Encanteur d'animaux.
Téléphones 1611 et 1731.
63 avenue McDougall
Edmonton.

TRIBUNE LIBRE

Les opinions émises ci-dessous, demeurent expressément celles des signataires, et la rédaction du journal dégage toute responsabilité et solidarité à cet égard.

Rivière-Qui-Barre,
14 mars, 1909.
"Le Courrier de l'Ouest,"
Edmonton.

Monsieur le Rédacteur.

C'est avec regret que j'ai lu une lettre parue dans votre dernier numéro. J'ai été surpris et peiné de voir le nom de M. Ethier au bas d'une semblable lettre.

Voici ma réponse:

Je, soussigné, H. J. Poirier, marchand à la Rivière-Qui-Barre, déclare et dis:

1o.—Que je n'ai jamais dit ni voulu insinuer qu'à l'occasion de la présente campagne électorale, le Rév. M. Ethier, prêtre curé de Morinville, ait reçu de l'argent ni aucune promesse d'argent pour l'église ou autres fins, d'aucun des candidats ou de leurs agents;

2o.—Que j'ai souvent entendu dire, que M. W. Gariépy ou ses agents ont répandu le bruit à Morinville, que si M. W. Gariépy gagnait son élection, 1000 piastres seraient données à l'église de Morinville.

H. J. POIRIER.

Mes lettres précédentes ont toujours été polies et convenables. J'ai défendu mes opinions avec calme, et je n'ai jamais eu l'intention d'émettre la plus légère insulte envers qui que ce soit, il me répugnerait encore beaucoup plus d'attaquer un prêtre, en la circonstance. M. J. A. Ethier, que je respecte à cause de son caractère et de sa position. Ce Rév. Monsieur s'est cru, à tort, offensé, et a voulu se défendre; sa défense, exagérée et insultante, n'atteint pas, ou mieux, outrepasse le but qu'il s'est proposé. Je suis traité dans sa lettre comme un homme ignorant, indélicat, impoli, grossier. Je ne puis laisser passer ces insultes gratuites sans protester et à mon tour je dis: Ce n'est pas bien; d'autant plus que ces insultes paraissent sous la signature d'un homme avec l'importance, les hautes qualités, la position du Rév. Mons. le Curé de Morinville.

Je tiens aussi à déclarer que je ne suis point un jouet entre les mains de qui que ce soit J'ai des opinions, et j'ai le courage de les exprimer bien haut; et les lettres déjà parues dans votre journal sont miennes, expriment mes opinions, j'en revendique moi seul toute la responsabilité; je suis du même avis que vous, M. le Rédacteur, quand vous écrivez: "Les opinions émises ci-dessous demeurent expressément celles des signataires." C'est une question de clocher? Non pas, ce n'est pas ça. Morinville est le centre canadien-français; si ce village va de l'avant, moi, canadien-français, j'en serais fier.

Cette lettre, j'espère, mettra fin à toute polémique trop personnelle.

Merci, Monsieur le Directeur,

H. J. POIRIER.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne sais vraiment sur quel ton je devrais analyser la dernière élucubration de M. Poirier, parue dans les colonnes du "Courier de l'Ouest," la semaine dernière.

Serait-ce sur le ton comique ou sur celui du mépris?

Il faut avoir du temps à perdre comme j'en ai pour s'occuper de ce Monsieur.

Joignant l'insolence à l'insulte, il paraît se complaire à faire des personnalités et s'ingénie à salir l'un des citoyens les plus marquants et respectés d'Edmonton: M. Wilfrid Gariépy.

Est-ce bien ce H. J. Poirier qui écrit lui-même ces saletés signées de son nom?

N'est-ce pas plutôt un masque derrière lequel se cache un autre personnage qui craint, avec raison, de se dévoiler?

Si cette dernière hypothèse est la véritable, qu'il endosse alors l'habit des braves! Qu'il descende de son piédestal, se présente dans l'arène politique la face découverte, afin que l'on sache vraiment à quel personnage l'on a affaire; nous pourrons, plus facilement régler nos comptes! Quoi de plus méprisable qu'un ennemi qui vous frappe dans le dos!

Dans l'un ou l'autre cas, il n'en reste pas moins acquis, pour le moment, que c'est M. Poirier qui porta toute la responsabilité de cette littérature.

La leçon de politesse qu'il vient de recevoir d'un respectable prêtre devrait lui faire comprendre, s'il en est susceptible, que, dans notre pays, ce n'est pas de cette façon que l'on doit traiter son semblable.

Mensonges, calomnies, insultes ne sont pas des arguments; et celui qui les emploie ferait mieux de garder le silence pour le bien de sa cause.

Nous allons procéder à la dissécation de son article, en opérant le plus rapidement possible.

Attention, M. le Rédacteur, et lisez bien sans reprendre haleine, si vous le pouvez:

"Un nouveau journal canadien-français existe à Morinville, organe de M. W. Gariépy, candidat libéral d'Edmonton pour représentation locale du district de St-Albert, échevin en vue de la belle ville d'Edmonton."

Continuons:

"Pauvre M. le Rédacteur! Vous n'avez pas salué ce nouveau confrère dans votre dernier numéro, comme le journal le plus admirable qui se soit jamais édité! Mais je comprend et je ne vous en veux pas. Sans doute que comme à nous, le coeur vous a soulevé en lisant les trivialités et platitudes de ce fameux Progrès!!"

Oh! quel français, mon Dieu, quel français! Il me semblait pourtant que l'instruction obligatoire existait en certain pays du nord!....

Mais à quoi bon continuer? Le reste de cette diatrible est sur le même ton. Pas de français, pas de forme, pas de sens! C'est tellement mal écrit que la critique en est impossible! Ce n'est pas étonnant lorsque l'on sait d'où ça émane! Que voulez-vous? Chacun fait ce qu'il peut!

Vous remerciant de votre hospitalité,

Je me déclare, etc.,

A. ARCHAMBAULT.
Edmonton, 18 mars, 1909.

